



La lutte contre les exclusions sociales, dont l'**accès aux soins des personnes en situation précaire**, constitue l'une des missions du service public hospitalier*.

Le Centre Hospitalier d'Orthez a alors ouvert une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (**PASS**).

Cellule de prise en charge **médico-sociale**, la PASS a pour objectif de **faciliter l'accès aux soins** des personnes défavorisées et de **faciliter leur réinsertion** dans le système d'accès aux soins.

La PASS travaille en étroite **collaboration** avec les différents services médicaux et sociaux concernés **du territoire**.

*Art L 1110-1 et L 1110-3 du Code de la Santé Publique.



Permanence sur rendez-vous avec le médecin et/ou l'assistante sociale :

- le mardi de 9h00 à 12h00
- le jeudi de 14h00 à 17h00



Centre Hospitalier d'Orthez
Rue du Moulin - 64300 ORTHEZ

Pour prendre rendez-vous,
ou pour poser vos questions :

05.59.69.71.38



**Permanence d'
Accès aux
Soins de
Santé**

05.59.69.71.38

ACCES AUX DROITS

- accompagnement dans toutes les démarches administratives liées à votre santé ;
- orientation vers les services et associations adaptés à vos besoins.



Quand ?

Votre situation retentit sur votre santé : logement précaire, recherche d'emploi, isolement social, ...

Pour qui ?

- Avec ou sans domicile
 - Avec ou sans couverture sociale ou mutuelle
 - Dans l'impossibilité de couvrir les frais liés à sa santé ;
 - Sans médecin traitant
-

Pour quoi ?

- Organiser vos soins
- Accéder aux traitements
- Faire reconnaître vos droits (CSS = Complémentaire Santé Solidarité)

ACCES AUX SOINS

- consultations médicales possibles pour faire un point sur votre santé ;
- soins immédiats ou programmés selon votre état de santé.

